

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 11 août 2015 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

PRÉSENCES :

Jean-Roland Lebrun
Jeannot Marquis
Josée Marquis
Marcel Gauthier
Johanne Thibeault
Jean-Charles Vallée
Julien Ouellet

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2015-161

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédits (dépenses);
- 6) Déposer semestriellement deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 code Municipal;
- 7) Demande de travaux de nivelage concernant le chemin mitoyen Grande Ligne;
- 8) Autorisation de partage des données du portail de gestion des matières résiduelles (GMR) de Recyc-Québec à La MRC de La Matanie;
- 9) Gravier hivernal 150 tonnes (8\$/tonne 1 200\$);
- 10) Abroger la résolution 2015-142 et la résolution 2015-143 concernant l'abat poussière;
- 11) Demande à la Municipalité de Saint-Ulric-utilisation des services du technicien des services d'aqueduc et d'égout;
- 12) Lavage des réservoirs d'eau potable;
- 13) Guide de gestion des documents ADMQ courriel 3 juillet;
- 14) Adoption du Plan de développement de Saint-Adelme; (Nadine Turcotte courriel le 16 juillet);
- 15) Varia
 - a) Procédure de réunion de travail;
 - b) Brie sur maison 80, 6^e Rang Est;
 - c) Comptoir et lavabo;
- 16) Période de questions;
- 17) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2015-162

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015;

PAR CE FAIT MÊME, la directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2015-163

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015;

PAR CE FAIT MÊME, la directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2015-164

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cinquante milles neuf cent cinquante et vingt-neuf cents (50 950.29\$) et les salaires payés au montant de dix mille deux cent soixante et un et vingt-huit cents (10 261.28).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre-vingt-trois mille cinq cent soixante-trois et vingt-deux cents (61 211.57\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION#2015-165

DÉPOSER SEMESTRIELLEMENT DEUX ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES PRÉVUS À L'ARTICLE 176.4 CODE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE, au cours de chaque semestre, la secrétaire-trésorière dépose, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu de prendre acte des deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 *Code Municipal*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2015-166

DEMANDE DE TRAVAUX DE NIVELAGE CONCERNANT LE CHEMIN MITOYEN GRANDE LIGNE

CONSIDÉRANT QUE, l'état de la route de la côte de la Grande-Ligne jusqu'à la ligne d'Hydro-Québec localisée dans la Municipalité de Saint-Adelme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée de transporter 12 voyages de gravier et faire les travaux en collaboration avec la Municipalité de Ste-Félicité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2015-167

AUTORISATION DE PARTAGE DES DONNÉES DU PORTAIL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) DE RECYC-QUÉBEC À LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de La Matanie d'avoir accès aux données du portail GMR de RECYC-QUÉBEC fournies par les municipalités de la MRC en vue de compléter la révision de son PGMR ;

CONSIDÉRANT QUE les données du portail GMR de RECYC-QUÉBEC transmises par les municipalités permettent uniquement de calculer le montant de la compensation de leurs dépenses admissibles liées à la collecte des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE les données du portail GMR de RECYC-QUÉBEC sont confidentielles et ne peuvent être transmises à une tierce partie sans le consentement des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption par une municipalité d'une résolution, votée à l'unanimité, demandant à RECYC-QUÉBEC de rendre accessibles à la MRC de La Matanie les données du portail nécessaires à l'élaboration du PGMR, pourra être considérée comme un consentement de sa part de transférer ses données à la MRC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser RECYC-QUÉBEC à transmettre les données du portail GMR à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2015-168

GRAVIER HIVERNAL 150 TONNES (8\$/TONNE 1 200\$)

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu de faire l'achat du gravier hivernal 150 tonnes à 8\$/tonnes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Je soussignée, Anick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 0233 000 622.

RÉSOLUTION#2015-169

ABROGER LA RÉOLUTION 2015-142 ET LA RÉOLUTION 2015-143 CONCERNANT L'ABAT POUSSIÈRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée et résolu abroger la résolution 2015-142 et la résolution 2015-143 concernant l'abat poussière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2015-170

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC-UTILISATION DES SERVICES DU TECHNICIEN DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis, et résolu :

QUE demander à la Municipalité de Saint-Ulric s'il y a possibilité pour la Municipalité de Saint-Adelme de conclure une entente avec son technicien en eau potable et eaux usées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2015-171
LAVAGE DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée et résolu d'accepter l'estimation de 2000\$ pour effectuer le lavage des réservoirs d'eau potable, mais toutefois le montant ne devra pas dépasser 2000\$ et la municipalité va payer les heures réelles du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2015-172
GUIDE DE GESTION DES DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE, la mise à jour du guide de gestion des documents municipaux est disponible;

CONSIDÉRANT QUE, cette nouvelle version comprend notamment le plan de classification révisé et la liste bonifiée des mots-clés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault de procéder à l'achat de la mise à jour au montant de 79.96\$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Je soussignée, Anick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 0213 000 419.

RÉSOLUTION#2015-173
ADOPTION PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL 2015-2019-MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme doit mettre à jour son plan de développement local;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail a été formé de membres du conseil municipal, du comité de développement local dans le cadre de l'élaboration du plan de développement local 2015-2019;

CONSIDÉRANT QUE, le plan de développement local a été présenté aux organismes du milieu qui ont pu en prendre connaissance et proposer des améliorations et/ou modifications;

CONSIDÉRANT QUE, le plan de développement local 2015-2019 est déposé devant le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Marquis, et résolu :

DE prendre acte du plan de développement local 2015-2019 de la Municipalité de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2015-174
PROCÉDURE DE RÉUNION DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE, des membres du conseil ne respectent pas la résolution n°2015-154;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de demander un avis écrit de la part du bureau régional de Rimouski M.A.M.O.T concernant la procédure adoptée lors de la réunion du 6 juillet dernier, que dorénavant les dossiers des conseillers seront remis à la directrice générale et secrétaire-trésorière après chaque réunion de travail et après chaque séance du conseil;

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis de vérifier avec le M.A.M.O.T. si nous pouvons appliquer en toute légalité cette résolution n°2015-154.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2015-175
BRIE SUR MAISON 80, 6^E RANG EST

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu de payer un montant de 375.67\$ pour les dommages causés à la maison du 80, 6^e Rang Est.

Je soussignée, Anick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 0232 000 529.

RÉSOLUTION#2015-176
DISPOSITION DU COMPTOIR ET DU LAVABO DU 255, RUE PRINCIPALE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu de disposer du comptoir et du lavabo du 255, rue Principale au « BRICK À BRACK » qui représente un don pour l'école de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2015-177
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 11 août 2015, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.